

## Communication du Maire

En janvier 2018, la nouvelle législature commença son mandat avec enthousiasme et énergie. Tous sont nouveaux au Conseil communal. Cela donna un nouvel élan pour le village de Movelier.

Certains dossiers sont complexes. Pour se familiariser avec ces derniers, il a été décidé de rencontrer les services cantonaux de la République et Canton du Jura. Se faire conseiller par des professionnels et dans la foulée se présenter aux services compétents a été très bien accueilli au sein de l'administration cantonale.

Quelques fruits de notre travail jusqu'à présent :

- Elaboration d'un cahier des charges pour tous les employés communaux
- Elaboration d'un plan de déneigement.
- Digitalisation de l'administration communale.
- Rafraichissement des appartements du bâtiment des maîtres.
- Renouvellement du site internet et mise en ligne des règlements de la commune mixte de Movelier.
- Finition de la halle polyvalente ; règlement, tarifs location etc....
- Chemin de l'étang transformé en sentier
- Collaboration avec les privés pour la vente de terrains à bâtir.
- Création d'une commission afin de dynamiser l'espace culturel.
- Elaboration d'un nouveau concept de l'Echo de l'Arche en collaboration avec les communes du Haut-Plateau.

A l'avenir, voici le programme de notre législature :

- Mise à jour du plan d'aménagement local ainsi que le lancement du remaniement parcellaire.
- Soutenir la jeunesse, les familles et trouver une solution pour nos aînés. Soutenir les projets culturels proposés par la nouvelle commission.
- Soutenir et collaborer avec nos sociétés locales.

Ce programme est complet et très étoffé pour la population de Movelier, le législatif aura à se prononcer sur certains sujets à l'assemblée communale. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et d'entendre votre opinion.

Actuellement, en janvier 2020, nous avons traité environ 450 dossiers pour une population de 430 habitants. Cela représente environ 1 dossier par jour ouvrable pour une administration non professionnelle. Les dossiers traités sont très variés. Le temps par dossier peut prendre jusqu'à plusieurs mois avec l'aide d'un service juridique. En ce moment, chaque dicastère a son dossier à traiter :

- l'aménagement du cimetière,
- l'établissement d'une zone 30km/h,
- l'élargissement de la zone de protection de la source de la Bürgisberg. Cette dernière a un taux de nitrate élevé. Un rapport par les services cantonaux est établi le 10 février 2020.
- une étude de faisabilité d'un chauffage à copeaux est en cours, afin de rentabiliser les forêts bourgeoises.
- la pose de Moloks est en phase terminale.

Un conseil communal ne peut pas satisfaire à 100 % sa population, mais nous veillerons que ce taux frôle le 100 %. On peut voir un verre à moitié vide ou à moitié plein. Les changements pour l'être humain font peur. Toutefois, faisons confiance et restons positif.

Philippe Kunz